

Bilan de la contractualisation 2015

Disponibilités budgétaires 2014-2020

Attention : Tous les chiffres présentés comprennent le montant FEADER (75%) + les co-financements (25%)

- ◆ L'enveloppe budgétaire attribuée aux MAEC sur l'ensemble de la programmation 2014-2020 est de 83,5M€
 - ◆ Le budget consommé en 2014 (contrats MAEC programmés) est de 7,35M€.
 - ◆ La part réservée aux mesures génétiques (API / PRM) est de 6,5M€ .
- soit un total mobilisable pour l'ensemble des appels à projets PAEC 2015-2020 69 M€**

Bilan prévisionnel de la contractualisation 2015

Bilan prévisionnel 2015

Attention : Il s'agit d'un bilan prévisionnel

Il est réalisé sur la base des estimations réalisées par les opérateurs (pas de données disponibles sous ISIS à ce jour)

- Bilan prévisionnel de contractualisation 2015 établis par les opérateurs PAEC : **54,6 M€** sur les 28 PAEC LR pour 2015

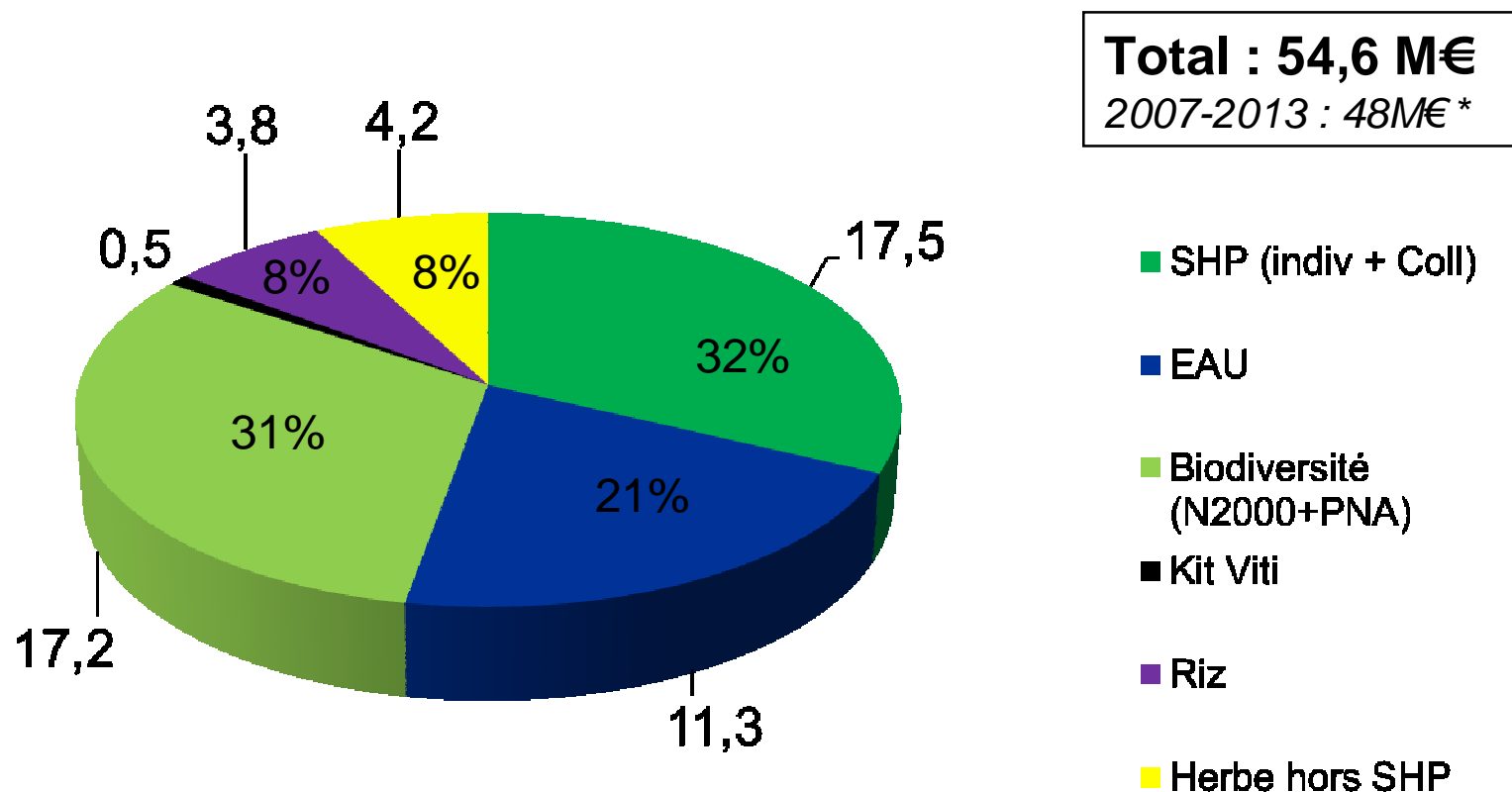
Rappelons que l'évaluation des clauses de révision s'élevait à 33 M€, soit 21,6 M€ potentiellement pour les nouveaux contrats

- **Mais 11 PAEC en dépassement d'enveloppe** pour un total cumulé de 4 M€.

➔ Nécessité de sélection des contrats sur ces 11 PAEC pour revenir dans l'enveloppe allouée par PAEC.

Bilan prévisionnel 2015

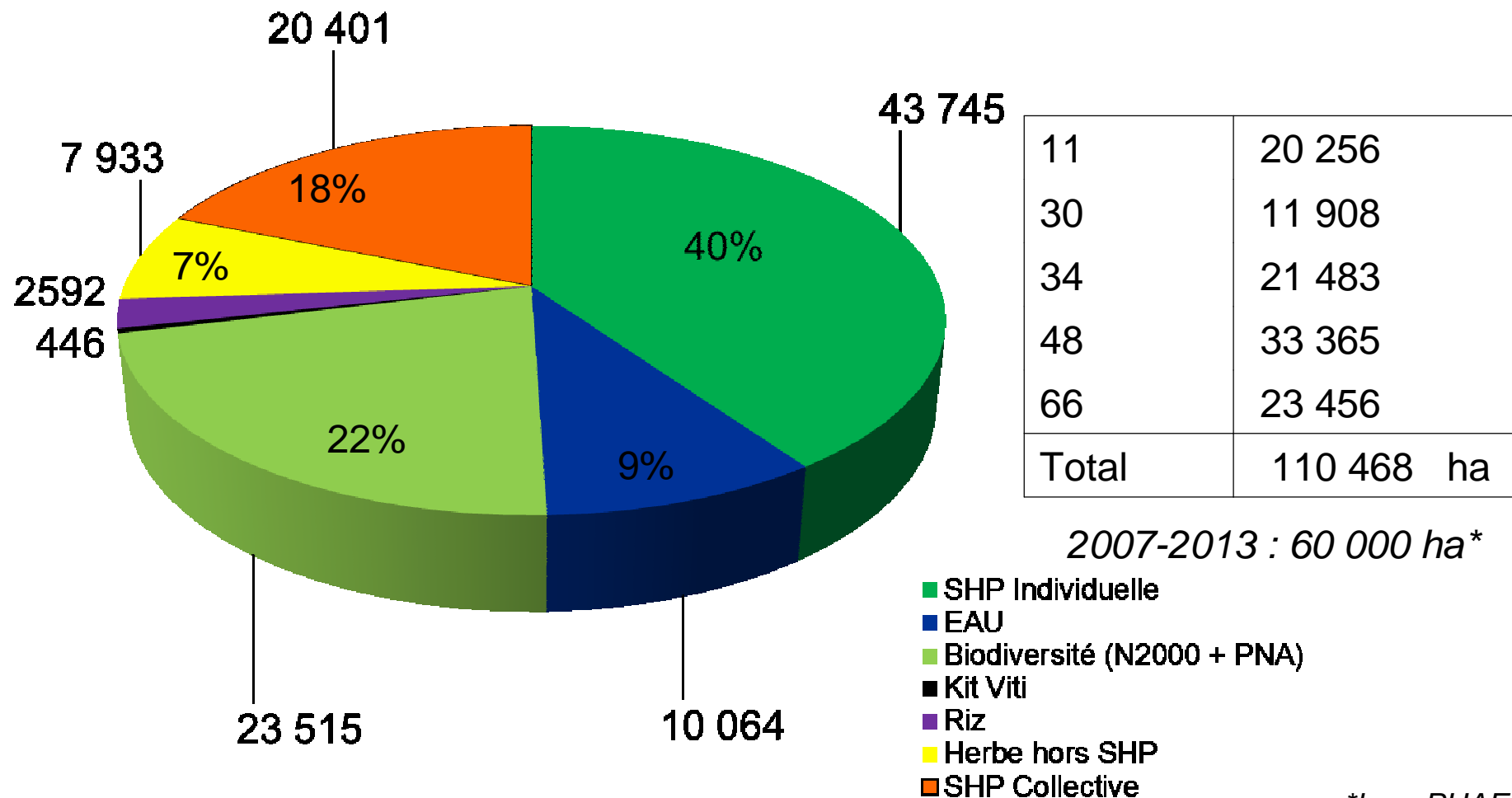
Bilan en M€ par type "d'enjeu"



* hors PHAE

Bilan prévisionnel 2015

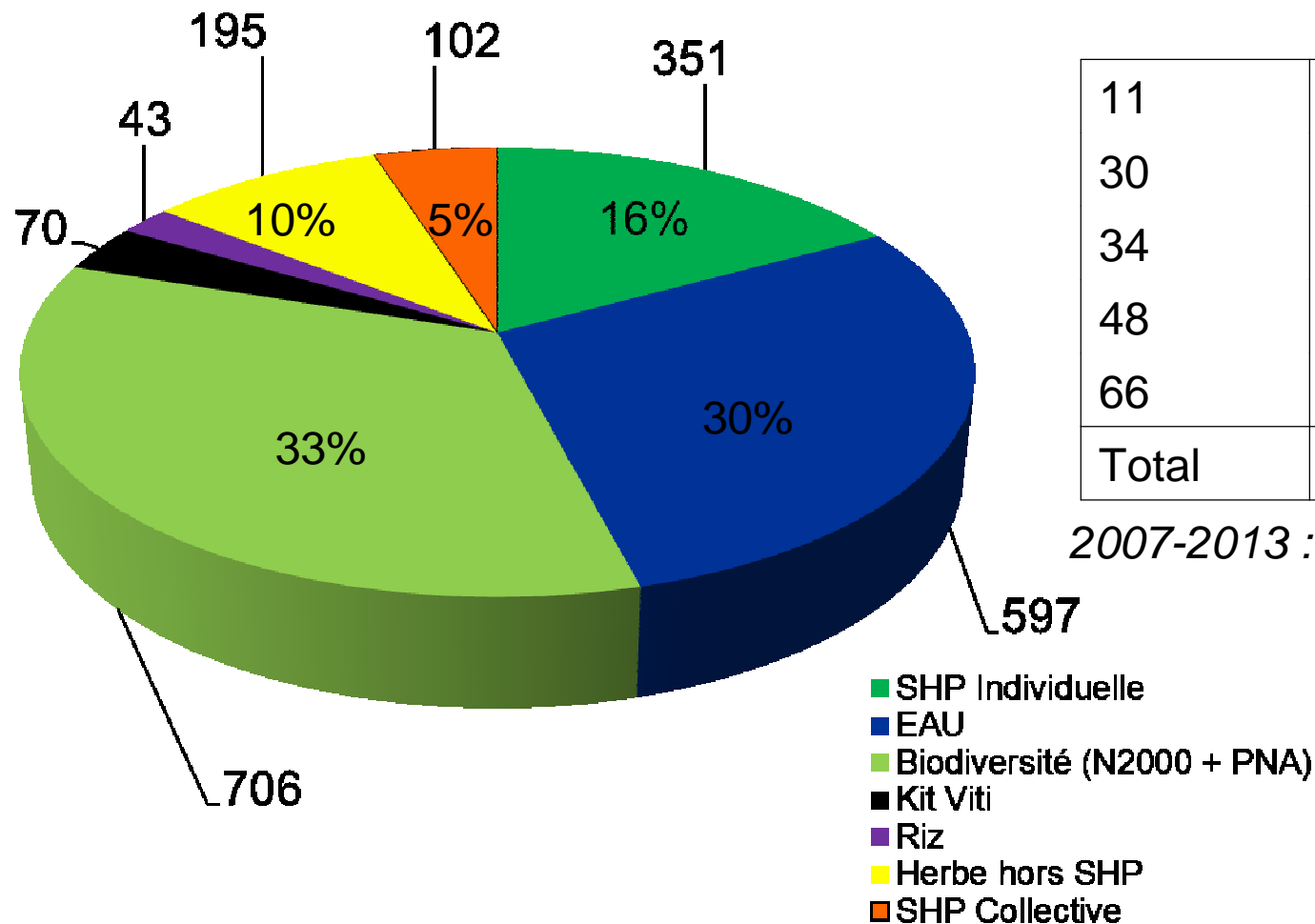
Bilan surfacique en ha par type "d'enjeu"



*hors PHAE

Bilan prévisionnel 2015

Bilan en Nb de contrats par type "d'enjeu"



11	273
30	377
34	333
48	338
66	225
Total	1 546

2007-2013 : 1800 contrats*

*hors PHAE

Détail des dépassements budgétaires

11 PAEC sur 28 en dépassement

Causses Cévennes	1 747 455
Pyrénées Audoises	895 408
Margeride est	423 656
Garrigues et plaines entre Cèze et Gardon	215 016
Camargue Gardoise	200 000
Aubrac lozérien	167 181
Corbières	147 444
Pyrénées catalanes	111 671
Hérault Domitia	51 975
Piémont des Pyrénées-Orientales	50 420
Bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	7 768
Total	4 017 994

Conclusions du bilan de contractualisation

- Le bilan prévisionnel s'élèverait à 54,6 M€ soit 79% de l'enveloppe totale pour les appels à projets jusqu'en 2020
- 11 PAEC sur 28 sont en dépassement d'enveloppe pour un total de dépassement de 4 M€
- La proportion des mesures sur l'enjeu Eau et la Biodiversité est inférieure aux attentes

Contrats sur l'élevage :

La SHP constitue la principale consommation de l'enveloppe avec plus de 17 M€ soit 32 % de l'enveloppe totale

L'ensemble des MAEC sur la Biodiversité, l'Herbe et la SHP représentent 38,9 M€ d'enveloppe, 1354 contrats et 56 223 ha.

Contrats sur l'enjeu Eau (Aires d'alimentation de captages et travail avec les organisations de producteurs) représentent 11,3M€ soit 21% du budget 2015 pour 10 064 ha et 597 contrats.

Instruction des contrats 2015 et principes de sélection

Proposition pour la MAEC SHP

Les objectifs sont :

- d'éviter les disparités au niveau régional sur la mise en œuvre de la SHP
- de limiter le nombre de contrats rejetés sur les PAEC en dépassement
- de maintenir une rémunération équivalente à la PHAE
- de garder des marges de manœuvre pour soutenir notamment l'élevage dans les futurs appels à candidatures
- de réguler et revenir dans l'enveloppe allouée pour les PAEC en dépassement et de mettre ensuite en place des critères de sélection de contrats seulement pour les PAEC toujours en dépassement

Sélection des dossiers sur les PAEC en dépassement d'enveloppe

Les principes suivant de sélection seront appliqués pour les PAEC toujours en dépassement d'enveloppe:

1- Ne seront retenus que les contrats présentant un diagnostic d'exploitation (ou attestation) ou attestation d'exemption de réalisation d'un diagnostic (clause de révision) visé par l'opérateur et l'agriculteur

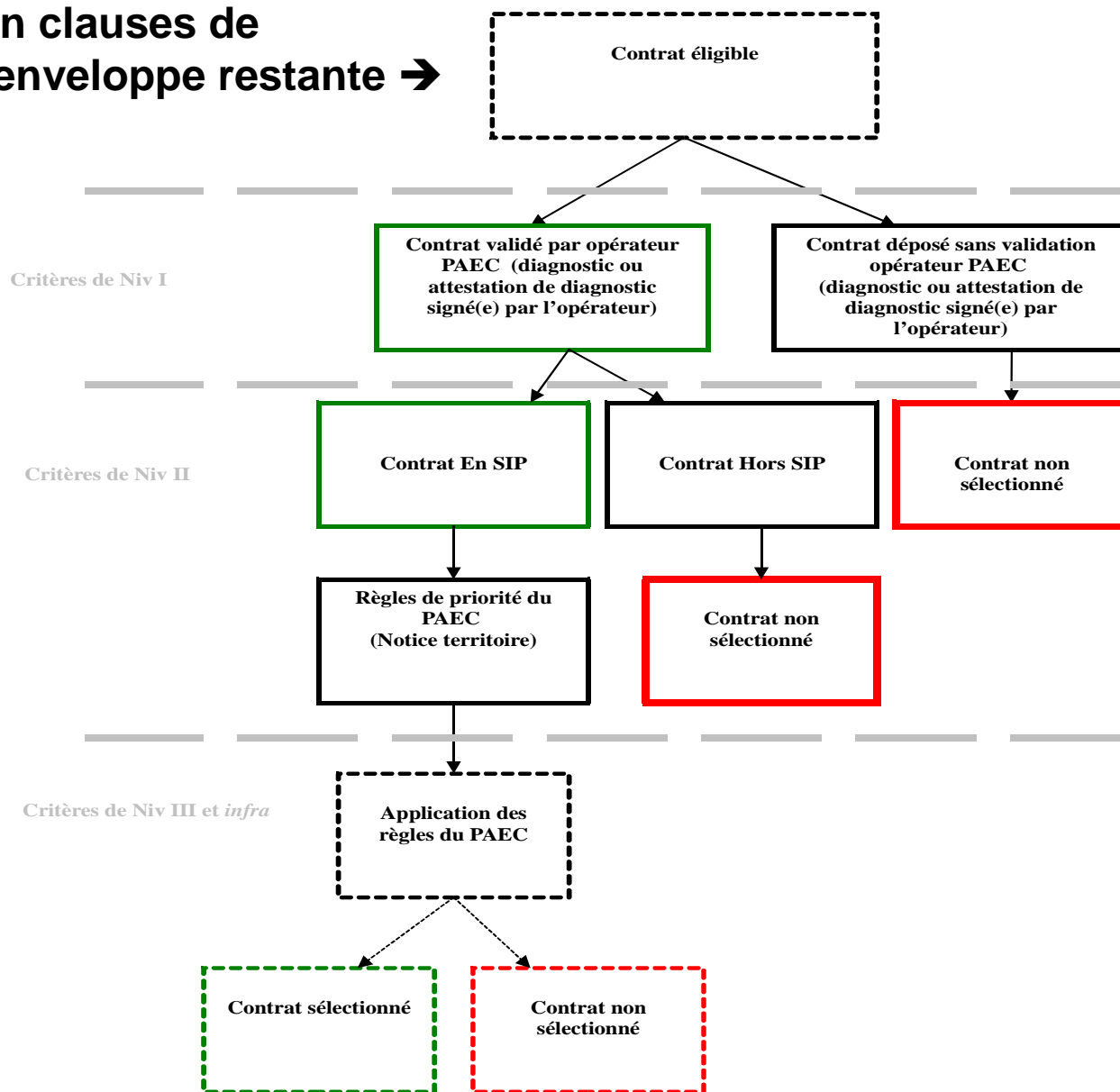
2 - Seront ensuite prioritaires :

- Les contrats en clauses de révision
- Les dossiers à l'intérieur d'un SIP, pour lesquels seront appliqués les critères de sélection de chaque PAEC, définis dans les notices de territoire.

Sélection des contrats 2015

Priorité 1 = les contrats en clauses de révision

Si enveloppe restante →



Présentation de
l'appel à candidatures PAEC 2016

Appel à Candidatures 2016

Une contractualisation forte sur la campagne 2015 et consommation budgétaire importante

→ Nécessité dans cet appel à projets 2016 de fixer des priorités claires et des principes de construction des mesures pour les futurs PAEC

Les priorités de cet AAP PAEC 2016 :

- ✓ Les **enjeux** Eau (=AAC et travail avec les groupements de producteurs) et **Biodiversité** (N2000 et PNA) **sont prioritaires** au vu des enjeux régionaux, et seront les principaux critères de sélection.
- ✓ Les diagnostics d'exploitation sont obligatoires, et doivent être visés par l'opérateur
- ✓ Tous les contrats (hors kit Viticulture et SHP) devront être à l'intérieur d'un SIP

Appel à Candidatures 2016

Budget de cet appel à candidatures 2016

L'enveloppe prévisionnelle pour cet appel à candidatures 2016 est de 16M€ (12M€ FEADER + 4M€ co-financements)

A titre de comparaison, l'enveloppe prévisionnelle attribuée en 2015 (hors clause de révision) était de 17,5M€.

Période de dépôt des dossiers et principes

Des dossiers à déposer jusqu'au 31 décembre 2015

Un principe pour construire le PAEC : définir des priorités claires, précises et applicables pour sélectionner les contrats

Rôle de l'opérateur et de ses partenaires pour définir ces priorités et les appliquer afin de rester dans l'enveloppe allouée

Un dossier synthétique, basé sur la trame de notice de territoire complétée des informations nécessaires à l'instruction : 20 pages maximum

Appel à Candidatures 2016

Périmètre du PAEC et SIP

Pas de superposition de périmètre de PAEC → sinon rejet

Secteurs d'Interventions Prioritaires :

- SIP = un outil de ciblage et de priorisation → les SIP ne peuvent pas couvrir l'ensemble du PAEC
- tous les contrats (hors kit viti et SHP) devront être à l'intérieur des SIP = 75% des surfaces contractualisées sur l'exploitation à l'intérieur d'un ou plusieurs SIP

Appel à Candidatures 2016

Construction des MAEC

Des mesures sur l'enjeu Eau qui devront obligatoirement contenir au moins un de ces EU :

- Famille PHYTO : Phyto 02, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 10
- Famille COUVER : Couver 03, 06, 08,11

Des pratiques usuelles qui ne sont pas finançables, sauf à être justifiées agronomiquement sur un territoire défini

Pas d'évolution sur le kit viticulture

Appel à Candidatures 2016

Calendrier

- ✓ **30 septembre 2015** : CRAEC de présentation de l'appel à candidatures pour la sélection des PAEC
- ✓ **23 octobre** lancement officiel de l'AAC , vote Région
- ✓ **Novembre** réunion technique régionale MAEC –date à définir
- ✓ **Jusqu'au 31 décembre 2015** : Dossiers à déposer auprès de la DDT(M)
- ✓ **Janvier 2016** : Période d'instruction par les DDT(M) et structures régionales

Merci de votre attention